

DOSSIER DE PRESSE

24 juin 2013



CONFÉRENCE

RÉUSSIR DANS
LA MÉTALLURGIE
EN LORRAINE

ET

PRÉSENTATION

DU DISPOSITIF
Croissance PMI
Lorraine



Partenaires



Sommaire

▶ Programme de la manifestation	3
▶ Croissance PMI, un dispositif inédit	4
▶ Pourquoi l'UIMM a-t-elle engagé ce dispositif ?	5
▶ Comment fonctionne le dispositif Croissance PMI Lorraine ?	6
▶ Bilan de l'activité Croissance PMI en Lorraine, en 2013	8
▶ Les acteurs du dispositif	10
• L'UIMM Lorraine	10
• La CMGM	11
• L'ILP	12
• Le Crédit Coopératif	13

Programme de la manifestation

Le 24 juin 2013 à 17h30, à l'Abbaye des Prémontrés (Pont-à-Mousson)

- ▶ 17h30 : Discours d'accueil de **M. André BONAL**, *Président de l'UIMM Lorraine*
- ▶ 17h45 : Discours d'introduction de **M. Fabien HUMBERT**, *Directeur de l'Agence de Metz du Crédit Coopératif*
- ▶ 18h00 : **Conférence « Réussir dans la Métallurgie en Lorraine »** par **M. Philippe WAECHTER**, *Directeur de la recherche économique chez Natixis Asset Management*

Philippe Waechter est diplômé d'un DEA de Macroéconomie de l'Université Paris 1-Panthéon-Sorbonne. Il a été Professeur Associé à l'Université d'Evry en 2002-2003.

Entré à la Bred Banque Populaire en avril 1988 en tant qu'économiste, Philippe Waechter y devient directeur des Etudes Economiques en 1994. Il occupe successivement ce même poste chez Banque Populaire Asset Management (devenu Natexis Asset Management) à sa création en juin 1998, puis au sein de Natixis Asset Management.

Philippe Waechter est aujourd'hui Directeur de la Recherche Economique de Natixis Asset Management.

<http://philippewaechter.nam.natixis.com>

http://twitter.com/phil_waechter

- ▶ 18h30 : Table-ronde/Témoignages
 - **M. Hervé COMBEAU**, *Professeur à l'Université de Lorraine - Responsable de la Mission Métallurgie à l'Institut Jean Lamour (Nancy)*
 - **Mme Sabine DENIS**, *Directrice adjointe scientifique - Département SI2M "Science et Ingénierie des Matériaux et Métallurgie" à l'Institut Jean Lamour (Nancy)*
 - **M. Clément GRIES**, *Directeur Général THYSSENKRUPP PRESTA France*
 - **M. Daniel SCHAEFFER**, *Président Directeur Général SCHAEFFER INDUSTRIE*
- ▶ 19h15 : Présentation du dispositif **Croissance PMI Lorraine** par **M. Patrick GERION**, *Directeur Général de la CMGM*
- ▶ 19h30 : Conclusion de **M. Hervé OBED**, *Président de l'ILP*
- ▶ 19h45 : *Cocktail de clôture*
- ▶ 21h00 : **Fin de la manifestation**

Croissance PMI, un dispositif inédit...

Dans le cadre de son programme UIMMInvest PMI, l'UIMM a lancé en 2009, un dispositif d'aide aux projets de développement des PMI et aux projets de croissance en dotant un fonds de garantie à hauteur de plus de 50 M€.

Le Fonds de garantie CROISSANCE PMI a vocation à garantir des prêts participatifs, destinés à financer les investissements stratégiques des PMI adhérentes de l'UIMM et/ou de la FIM (Fédération des Industries Mécaniques). La gestion du fonds Croissance PMI a été confiée à la CMGM (Caisse Mutuelle de Garantie des Industries Mécaniques). Le dispositif s'appuie également sur des sourceurs. En Lorraine, le sourceur est l'ILP. Le Crédit Coopératif quant à lui est également sourceur pour la Meurthe-et-Moselle.

Aujourd'hui, « Croissance PMI » est opérationnel dans une dizaine de région en France dont la région Lorraine où il est effectif depuis le 21 juin 2011.

Dans un contexte économique difficile où il est nécessaire de sécuriser les investissements par le renforcement des capitaux permanents, le dispositif Croissance PMI prend tout son sens.

Devant les besoins des PMI industrielles de renforcer leurs fonds propres à des périodes charnières de leur évolution, le fonds de garantie Croissance PMI est une véritable opportunité. Un dirigeant de PMI peut désormais, par l'intermédiaire de Croissance PMI, et selon certaines conditions, bénéficier d'un prêt participatif afin de financer ses investissements stratégiques (croissance interne, externe, mise aux normes, etc.).

Pourquoi l'UIMM a-t-elle engagé ce dispositif ?

Objectif : l'accompagnement financier des entreprises

- Aider au renforcement de la structure financière des entreprises PMI au niveau de leurs fonds propres ou « quasi fonds propres »,
- Faciliter l'accès aux financements pour leurs projets de croissance et d'innovation, hors problèmes de trésorerie.

Comment ?

- Proposer une offre simple et novatrice qui complète celles existantes,
- Privilégier la proximité et l'aspect régional en faisant valoir l'expertise métier de la profession qui complète l'expertise financière,
- Obtenir un effet de levier significatif aux apports réalisés pour amplifier l'action.

Comment fonctionne le dispositif Croissance PMI Lorraine ?

Des prêts participatifs

Le montant des prêts participatifs s'élève de 100 à 400 K€, auquel s'ajoute le prêt bancaire qui doit représenter au moins 33 % du montant du prêt participatif.

La durée du prêt est de 4 à 8 ans avec possibilité d'un différé de 2 à 3 ans en franchise de remboursement. Aucune garantie personnelle n'est demandée au dirigeant et il n'y a pas non plus de demande de participation aux résultats, contrairement à d'autres dispositifs de type participatif.

Ce prêt est assimilé aux quasis fonds propres de l'entreprise, sans conversion au capital.

Pour financer quoi ?

Ces prêts sont destinés au développement de projets industriels stratégiques, à l'exclusion de ce qui relève de la restructuration financière des entreprises ou de montage LBO.

Ils peuvent concerner tout programme d'investissement susceptible de faire l'objet d'une immobilisation comptable : machines, installations, process, mises aux normes environnementales, développement à l'international, croissance externe, immobilisations incorporelles, brevets, frais d'industrialisation.

Conditions d'éligibilité

- Le dispositif cible prioritairement les entreprises de 10 à 250 personnes.
- Il ne concerne pas les start-ups (nécessité d'avoir déjà publié 3 bilans).
- La cotation Banque de France doit être au minimum de 5 +.
- Il est nécessaire de présenter une situation nette positive supérieure ou égale à l'endettement à moyen terme, et d'avoir une capacité d'autofinancement au moins égale à l'annuité des crédits. Le prêt est limité à 100 % des fonds propres.
- Enfin, pour en bénéficier, il est nécessaire d'être adhérent à l'une des chambres syndicales territoriales de l'UIMM Lorraine.

Comment procéder ?

Un Chargé de Mission pour l'UIMM régional est en charge de l'animation et du suivi de ce dispositif auprès des UIMM régionales partenaires, pour la constitution d'un pré-dossier d'instruction. En Lorraine, M. Nicolas LE RICHE, Délégué Général de l'UIMM Lorraine et Pierre-Olivier DEFOUG, Directeur Général de l'ILP (ainsi que le Crédit Coopératif pour la Meurthe-et- Moselle) mènent une action de prospection afin de proposer et de présélectionner des entreprises réunissant les critères d'éligibilité.

Un Ingénieur-conseil de la CMGM intervient ensuite en liaison avec le Chargé de Mission régional, pour la constitution du dossier complet sur la base d'une rencontre avec l'industriel demandeur.

Le dossier est soumis à l'avis d'un Comité d'Agrément professionnel régional encadré par des règles déontologiques et de confidentialité strictes assurant les conditions d'une neutralité absolue et de l'absence de conflits d'intérêts, ce comité ayant notamment vocation à apprécier le contenu technique et économique du projet industriel finançable. Le Comité d'Agrément est composé d'industriels représentatifs de la région, des secteurs d'activité et de la taille des entreprises.

Après avis du Comité d'Agrément, le dossier est soumis à la décision définitive de financement par l'organisme financier, un échange contradictoire pouvant être organisé en cas de décision divergente de l'avis du Comité d'Agrément.



Bilan de l'activité Croissance PMI en Lorraine, en 2013

Depuis le lancement du dispositif Croissance PMI, l'action de sourcing de l'ILP s'est déclinée autour de différents axes :

- veille des besoins éventuels des entreprises accompagnées par l'ILP,
- veille active des projets d'investissements des entreprises des secteurs relevant de l'UIMM,
- approche proactive à partir de recoupement de fichiers d'entreprises du secteur de la métallurgie avec lesquelles l'ILP prend contact afin de faire connaître le produit et prendre connaissance de leurs besoins présents et futurs.

L'ILP a approché une trentaine de sociétés, afin de leur présenter les avantages du dispositif dans le cadre du financement de leurs projets.

3 opérations ont été réalisées dont ECOLOR, basée à Raon l'Etape (88) et ADC, Basée à Xertigny (88).

► ECOLOR, Raon l'Etape (88)

Le prêt Croissance PMI a permis à la société ECOLOR de poursuivre son développement par le financement de l'agrandissement de son outil de production. Ecolor, basée à Raon l'Etape, est centrée sur la fabrication et la réparation de moules à injection plastique et sur la mécanique générale, usinage de petites/moyennes séries pour l'industrie. Avec un effectif de 13 personnes, la société réalisait en 2010 un chiffre d'affaires de 1.0 M€.

Son projet de développement passait par un renforcement de ses capacités en fraisage numérique pour pouvoir prendre des commandes en étude et usinage de prototype de moules, et également de prototypes de pièces mécaniques, sans avoir à désorganiser ses lignes de production, qui étaient déjà saturées. Le tissu industriel régional et local lui a permis en effet de sentir une demande en matière de mise au point de prototypes de ce genre.

Le projet s'est monté à 240 K€ pour trois centres d'usinages et leurs accessoires, plus environ 60 K€ en agencements et licences CFAO.

L'intervention de Croissance PMI a été réalisé sur 6 ans dont 1 an de franchise pour 120 K€ afin de renforcer les fonds propres de l'entreprise. Un financement complémentaire de 150 K€ du Crédit Coopératif a été mis en place sous forme de crédit bail.

Le comité d'agrément a donné son agrément le 21 décembre 2011 pour un décaissement intervenu en début 2012.

L'investissement a été couronné de succès puisque la société a vu son chiffre d'affaires progresser de 9% en 2012 pour atteindre 1.520 K€. La société envisage par ailleurs cette année de nouveaux investissements et d'accroître ses locaux. Son dirigeant n'exclut pas de faire appel à nouveau au dispositif.

L'apport de croissance PMI a été essentiel pour cette entreprise qui se trouvait en situation de blocage avec ses banquiers historiques. Malgré leur validation du projet, ces derniers n'étaient en effet plus en mesure d'accroître leur niveau de risque sur cette PME en raison d'une capacité d'endettement saturée par manque de fonds propres.

► ADC, Xertigny (88) :

L'opération la plus récente vient juste d'être validée par un comité qui s'est tenu le 29 mai dernier. Croissance PMI a en effet donné son accord pour accompagner le projet de reprise des bâtiments de la société ADC.

ADC est une entreprise familiale fondée il y a 20 ans par l'actuelle dirigeante. Elle est un des premiers fabricants français de filières carbures pour l'industrie du tréfilage. Basée à Xertigny, elle produit aussi des filières diamant ainsi que des éléments de filières : buses, dresseurs, guide-fils, galets. Son chiffre d'affaires est de 1.3 M€ pour un effectif d'une quinzaine de personnes.

Le projet d'ADC vise à racheter ses locaux actuels pour en moderniser l'agencement et éviter un déménagement qui se traduirait par une hausse de ses charges.

Le financement proposé est le suivant : Prêt Participatif Croissance PMI d'un montant de 120 K€ sur 7 ans + Prêt Bancaire de 340 K€ assuré par le Crédit Coopératif pour financer l'immobilier sur 10 ans.

La société, faiblement endettée, a souhaité bénéficier du dispositif Croissance PMI afin de bénéficier du différé de règlement qui lui permettra plus facilement d'autofinancer les travaux nécessaires.

Le prêt Croissance PMI a permis ainsi à des entreprises de financer leurs projets tout en renforçant leurs capitaux permanents.

Le prêt Croissance PMI leur a également permis de réduire le risque lié à la mise en place de ces nouveaux investissements grâce à la possibilité de différer le remboursement. En effet, plutôt que de commencer à rembourser à un emprunt pendant la période de montée en puissance de l'investissement où le risque et les charges sont maximaux, il est plus confortable de commencer à rembourser l'emprunt lié à l'investissement quand l'investissement a produit ses effets, soit une à trois années plus tard.

D'autres projets sont actuellement à l'étude et susceptibles d'être présentés dans les prochains mois.

Les acteurs du dispositif

► L'UIMM Lorraine



L'UIMM est l'une des principales organisations professionnelles en France. Sa vocation est de représenter les entreprises de la métallurgie et de les accompagner dans leur développement. Avec 13 chambres syndicales professionnelles et 77 chambres syndicales territoriales, l'UIMM est un partenaire de référence dans l'organisation patronale française. Le réseau des UIMM offre des services de proximité aux 43 000 entreprises industrielles de la métallurgie.

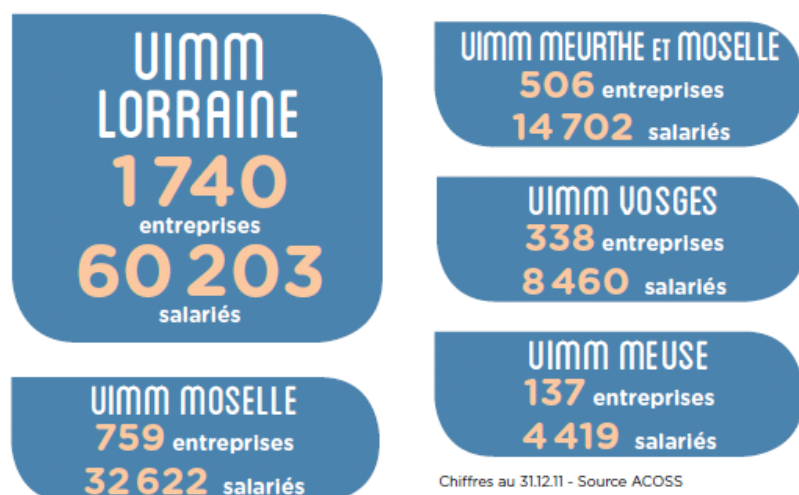
L'UIMM Lorraine, créée en 2002, a remplacé l'URTML Lorraine qui existait depuis 1982. À travers ses actions et ses initiatives au service des entreprises industrielles, l'UIMM Lorraine compte parmi les acteurs majeurs du développement économique et social de notre territoire.

L'UIMM Lorraine regroupe 1 740 entreprises, soit 60 203 salariés.

Les missions de l'UIMM Lorraine :

- Assurer la liaison et la coordination permanentes entre les Unions départementales adhérentes (UIMM Meurthe-et-Moselle, UIMM Meuse, UIMM Moselle et UIMM Vosges), celles-ci conservant leur individualité et leurs moyens d'expression propres.
- Représenter les Unions départementales adhérentes tant vis-à-vis des Pouvoirs Publics que des organismes régionaux.
- Coordonner toutes études et mettre en oeuvre toutes actions d'intérêt général et régional concernant les Unions départementales membres de l'UIMM Lorraine (Croissance PMI en est un exemple).

La structure de l'UIMM Lorraine :



Contact :

André BONAL, Président

Nicolas LE RICHE, Délégué Général

48, place Mazelle - 57017 METZ CEDEX 1

Tél. : 03 87 74 87 72 - Fax : 03 87 74 96 66 - Email : secretariat@uimm-lorraine.fr

► La CMGM



La Caisse Mutuelle de Garantie de la Mécanique (CMGM) est l'outil financier de la Fédération des Industries Mécaniques et de ses 39 syndicats professionnels affiliés, en association avec le Groupement des Industries françaises aéronautiques et spatiales (GIFAS), les Fédérations des Industries Electriques et Electroniques, de la Fonderie et de la Fédération de la Plasturgie.

Elle conseille et garantit les PME et PMI adhérentes de ces fédérations et intervient dans les opérations de financement des marchés France et export (cautions, avances sur marchés, préfinancement export et financement des investissements).

La CMGM a vocation à développer ses partenariats avec d'autres fédérations de l'industrie et des chambres syndicales professionnelles.

CMGM est un acteur essentiel de l'opération Croissance PMI. En effet, un ingénieur d'étude CMGM, expert du financement haut de bilan étudie chaque dossier qui sera par la suite présenté aux autres acteurs du fonds.

Contact :

Patrick GERION, Directeur Général

39/41, Rue Louis Blanc - 92400 COURBEVOIE

Tél. : 01 47 17 67 50 - Fax : 01 47 17 67 55 - Email : pgerion@fimeca.com

► L'ILP



Capital investisseur de proximité, ILP a pour vocation de renforcer les fonds propres des PME de tous les secteurs d'activité, aux différents stades de leur évolution : création, développement, transmission.

L'ILP intervient sous forme de fonds propres, par une prise de participation minoritaire au sein du capital des PME et également par des produits de quasi fonds propres (obligations convertibles...). ILP est le contact financier partenaire de l'opération Croissance PMI pour toute la région Lorraine.



L'équipe de gestion de l'ILP gère 4 Fonds de capital investissement (75 M€ au total) actifs sur toute la chaîne des besoins de financement Fonds Propres des entreprises :

- Création, avec les Fonds d'investissement SADEPAR et FLM (Fonds Lorrain des Matériaux),
- Développement et transmission avec ILP,
- Consolidation avec le FLC (Fonds Lorrain de Consolidation).

Les montants investis se situent entre 100 K€ et 2 M€.

Parmi les souscripteurs des différents Fonds, on trouve aux côtés d'actionnaires publics régionaux, nationaux et européens (Région Lorraine, BPI France, SOFIRED, FEDER...), de grands groupes industriels (ArcelorMittal, EDF, TOTAL, PSA, ARKEMA, AREVA, MICHELIN...) et bancaires (Caisse d'Epargne, CM-CIC, Banque Populaire...).

Fort de son actionnariat tripartite et de son ancrage régional, l'équipe de gestion met son expertise dans la structuration des projets d'entreprises de la Lorraine et également du Grand Est et Grande Région Européenne.

Fort de près de 30 ans d'expérience, l'équipe de gestion a accompagné à ce jour près de 500 entreprises pour un montant total investi de plus de 100 M€.

Contact :

Pierre-Olivier DEFOUG, Directeur Général

3, rue Marconi – 57070 METZ

Tél. : 03 87 75 93 50 - Fax : 03 87 75 93 51 - Email : pierre-olivier.defoug@ilp-sadepar.com

► Le Crédit Coopératif



Le Crédit Coopératif est une banque coopérative.

Créé il y a 120 ans par des entrepreneurs afin de répondre aux besoins de financement de leurs entreprises, il répond à un modèle économique participatif, coopératif.



Le Crédit Coopératif a le statut de banque populaire. A ce titre, il détient 1% du capital de BPCE. Il a ainsi accès aux moyens et expertises d'un grand groupe coopératif décentralisé, le groupe BPCE, qui assure sa solvabilité et sa liquidité et lui confère sa notation.

Une banque qui appartient à ses clients

Les clients de la banque apportent la totalité du capital. Ils ont la double qualité de client sociétaire. Ils sont représentés dans toutes ses instances. Les sociétaires, essentiellement des personnes morales, ont la totalité des droits de vote en assemblée, sur le principe une personne une voix.

Cette proximité, installée dans la durée, favorise le développement de produits et services au plus près de leurs besoins et de ceux de leurs organisations. C'est dans ce contexte par exemple que sont développés des outils comme des fonds de garantie en partenariats avec leurs mouvements et organisations professionnelles.

Le Crédit Coopératif est la **banque des acteurs économiques à forte plus value sociale** : coopératives, PME-PMI groupées, mutuelles, associations et fondations, entrepreneurs sociaux. Plus largement, il met ses métiers au service d'une économie réelle et utile, présente dans l'industrie et les services.

Tous les métiers de la banque ...

Le Groupe Crédit Coopératif exerce tous les métiers bancaires : produits et services bancaires de base (compte chèque, gestion des flux, crédits sur toutes les durées, placements) ou plus sophistiqués (ingénierie financière, financements en fonds propres ou quasi fonds propres (Esf, Ides). Il accompagne ses clients dans les grandes évolutions (SEPA) ou les grandes étapes de la vie de l'entreprise (développement, transmission).

Il a un réseau mondial de correspondants qui permet aux clients de traiter leurs opérations à l'étranger.

- **Des outils dédiés**

Le Crédit Coopératif crée et gère, avec ses sociétaires et leurs mouvements, des outils dédiés comme des **fonds de garantie mutuelle**. Pour les **PME-PMI**, en partenariat avec leurs syndicats professionnels ou les MEDEF territoriaux, **il promeut des coopératives financières qui opèrent dans une logique de financement concerté**, avec une compétence de filière ou territoriale. Il en assure la liquidité et la solvabilité au regard des autorités monétaires. Parmi ces coopératives, on peut citer : Socorec pour le commerce associé, Nord-Financement pour les PME-PMI du Nord-Pas-de-Calais, Sofigard pour les PME-PMI du Gard, Sofindi pour la région Poitou-Charentes, Sofiscop et Sofiscop Sud-est avec les Scop, Somupaca en région Paca, CMGM qui est partenaire de 8 fédérations de l'industrie.

Il intervient dans des dispositifs comme Croissance PMI Lorraine.

- **Des partenariats avec de nombreux dispositifs publics**

Le Crédit Coopératif est partenaire de nombreux dispositifs publics, français ou européens :

- La **Banque Européenne d'Investissement (BEI)** et la **Banque du Conseil de l'Europe (CEB)** lui prêtent, à des conditions intéressantes, pour favoriser le développement de projets économiques.
- **Partenaire du FEI pour le « Fonds social impact ».**

Des clients à forte utilité sociétale

Le Crédit Coopératif est la banque des acteurs économiques à forte plus value sociale : coopératives, PME-PMI groupées, mutuelles, associations et fondations, entrepreneurs sociaux. Plus largement, il met ses métiers au service d'une économie réelle et utile, présente dans l'industrie et les services.

La répartition des crédits qu'il réalise témoigne de cette orientation. En 2012 :

51 % de ses crédits s'adressent aux entreprises (coopératives, PME-PMI, entreprises du BTP).

40 % sont destinés à des services d'intérêt général (associations ou autres).

9 % de ses crédits sont affectés aux particuliers.

Au total, en 2012, 64 % des crédits ont été versés à des structures de l'économie sociale ou des organismes d'intérêt général.



Une banque engagée

Par son modèle économique de coopérative avec ses règles de **répartition limitée du résultat et de non cotation en bourse** favorisent le long terme.

Le Crédit Coopératif **n'a pas d'activité dans les Paradis Fiscaux et Judiciaires**, selon la définition exigeante de la « Plateforme Paradis Fiscaux et Judiciaires ». Il n'a pas de filiales domiciliées, pas d'actifs financiers pour compte propre domiciliés et il procède à un examen attentif de la nature de ses contreparties. Il a mis en place une procédure spéciale pour traiter les éventuelles exceptions.

Depuis 2011, il s'applique **une contribution volontaire sur les transactions de change qu'il traite pour lui-même ou pour ses clients - mais sans impact sur la tarification**. Cette CVTC – Change solidaire a produit en deux ans environ 150 000 euros remis au GERES pour des projets d'habitats solaires passifs en Inde.

*Le Crédit Coopératif a été admis comme membre de la **Global Alliance for Banking on Values (GABV)**, seul adhérent français de ce réseau international de 22 banques qui placent l'humain, l'environnement et la transparence au cœur de leur activité.*

Le Crédit Coopératif célèbre en 2013 ses 30 ans de finances solidaires.

Contact Local :

Fabien HUMBERT, Directeur de l'Agence de Metz

35bis, avenue Foch - BP 90172 - 57005 METZ CEDEX 1

Tél. : 03 87 75 93 50 - Fax : 03 87 75 93 51 - Email : pierre-olivier.defoug@ilp-sadepar.com

Contact National :

Claude SEVAISTRE

Tél. : 01 47 24 89 71 - Port. : 06 16 36 16 47

Tiara DE CERVAIL

Tél. : 01 47 24 83 47

presse@credit-cooperatif.coop



Contact presse :

Magali COURT, Responsable Communication

UIMM LORRAINE - 48, place Mazelle - 57070 METZ CEDEX 1

Tél. : 03 87 74 87 73 - Email : mcourt@uimm-moselle.fr

Martine CORNEVAUX, Attachée de presse

La Manufacture - 88240 Bains les Bains

Tél. : 03 29 31 32 87 - Port. : 06 22 38 88 88 - Email : cornevaux-conseil@wanadoo.fr